

CALENDRIER DES DÉCHETS GRINDELWALD 2025



À conserver, sous réserve de modifications (publication dans l'« Amtsanzeiger »).

DÉPOSER LES DÉCHETS LE JOUR DU RAMASSAGE VERS 07:00H !

LES DÉCHETS NON CORRECTEMENT DÉPOSÉS NE SERONT PAS RAMASSÉS.

RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS
Ordures ménagères et plastiques en général. Y compris papier cadeaux enduit, papier d'emballage de fleurs, étiquettes, papier filtre, pochettes photos, papier ménage, papier adhésif, papier carbone, serviettes en papier, mouchoirs en papier, nappe en papier, couche-culotte en papier, papier goudronné, emballage de biscuits, sac d'aliments pour animaux, sachets de thé, café et de soupe, emballage de produits surgelés, papier imperméabilisé, carton de lessive, sac de ciment.

Les déchets urbains combustibles et non-valorisables comme les matières plastiques, le bois, le matériel d'emballage, les couches-culotte, la litière de petits animaux et de chat, les ampoules normales, etc. sont éliminés avec les ordures ménagères et uniquement avec des sacs officiels AVAG ou des sacs à ordures munis d'une vignette officielle AVAG.

DATES DE RAMASSAGE: VOIR CALENDRIER

RAMASSAGE DU CARTON (ficelé)
Le ramassage du carton comprend le carton ondulé ainsi que tous les emballages en carton non couché : comme des boîtes en carton, carton pour le conditionnement des fruits et légumes, etc. (ne pas mettre dans des sacs ou tout autre conteneur !).

N'appartient pas au ramassage du carton : le vieux papier et carton souillé ou plastifié sont à éliminer avec les ordures ménagères.

Restitution gratuite chez le commerçant : Les emballages encombrants en carton peuvent être gratuitement laissés au point de vente.

DATES DE RAMASSAGE: VOIR CALENDRIER

RAMASSAGE DU PAPIER (ficelé)
Journaux, magazines, livres de poche, livres sans leur couverture, annuaires téléphoniques, prospectus sans emballage plastique, imprimés.

N'appartient pas au ramassage du papier : le carton, papier carbone, papier hygiénique, serviette en papier, papier ménage et couche-culotte.

Du carton dans le ramassage du papier ou du papier dans le ramassage du carton génère des coûts supplémentaires lors de la valorisation, c'est pourquoi il est absolument nécessaire de trier correctement ! Les sacs en papier ne sont pas non plus ramassés. Ils doivent dans les ordures ménagères.

DATES DE RAMASSAGE: VOIR CALENDRIER

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS
Feuilles, herbe, gazon, fleurs fanées, plantes en pot, reste de plantes de toutes sortes. Reste de repas ménagers, frais, non pourri.

Dans des containers en plastique, spéciaux et fermés d'une contenance de 140 litres min. (Ce type de container peut être acheté à Grindelwald chez Landi)

Les déchets verts ficelés, dans des sacs ou des containers ouverts ne seront PAS ramassés. Les crottes de chien et de chat ne peuvent pas être éliminées avec les déchets verts, mais avec les ordures ménagères.

Néophytes
Des sacs poubelles spéciaux pour les néophytes sont disponibles gratuitement au Werkhof Talgieltli et à l'administration communale de Grindelwald. Seuls ces sacs remplis peuvent être déposés gratuitement au Werkhof Talgieltli. Les néophytes peuvent également être déposés à la déchetterie de Tschingelej, moyennant paiement.

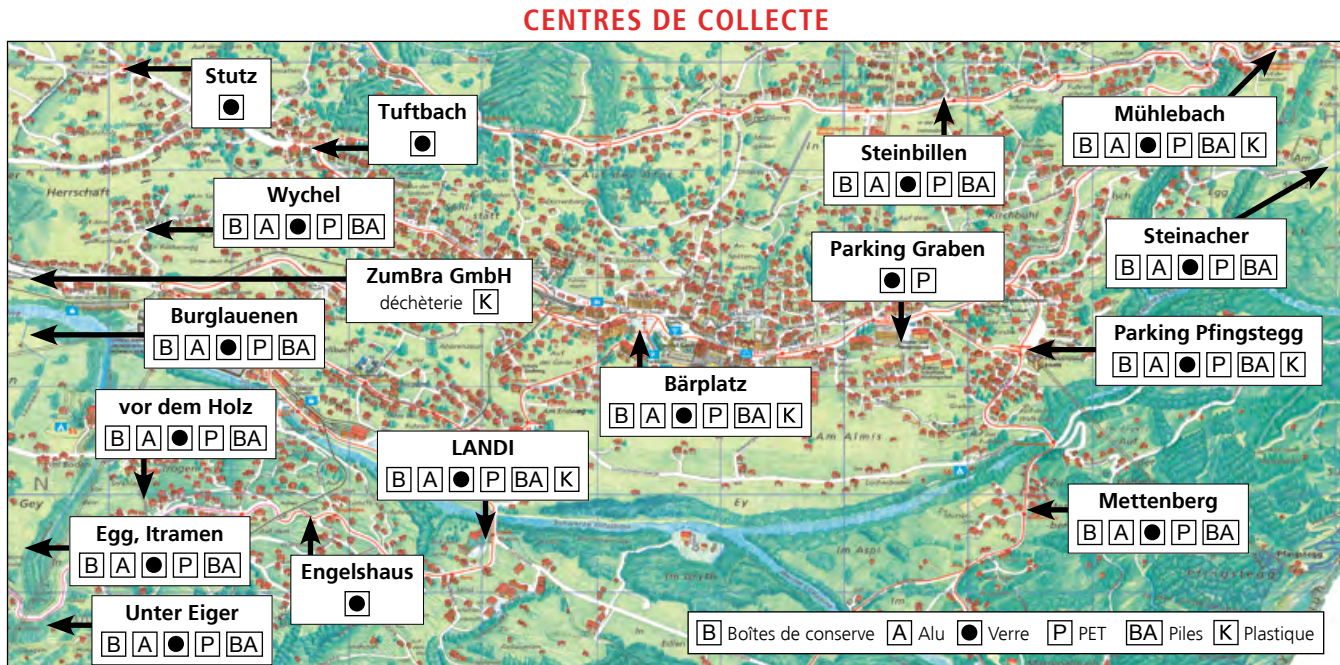
Les rumex, les chardons et les mauvaises herbes indigènes peuvent être déposés à la déchetterie de Tschingelej contre paiement. Celles-ci doivent être incinérées.

TARIFS

Sac à ordures officiel 17 litres	CHF 1.–
Sac à ordures officiel 35 litres ou vignette	CHF 1.90
Sac à ordures officiel 60 litres ou vignette	CHF 3.20
Sac à ordures officiel 110 litres ou vignette	CHF 5.80

Il est interdit de brûler des déchets (également dans les installations de chauffage ou dans les cheminées). Les dépôts sauvages sont également interdits.

LA COLLECTE DES DÉCHETS SPÉCIAUX pour les ménages (détergents, peintures, médicaments et autres produits chimiques) aura lieu le samedi 24 Mai 2025 de 8h00 à 11h30 à la déchetterie Tschingelej, Tschingelejstrasse 24.



PARCOURS DE RAMASSAGE POUR LES ORDURES, PAPIER ET CARTON
HAUTE-SAISON: 1 Janvier – 13 Avril | 12 Mai – 31 Octobre | 15 – 31 Décembre 2025

LUNDI
Pflingstegg – Kirche – Dorf – Spillstatt – Tuftbach – Stein – Stutz Bussalp – Truffersbrunnen – Rothenegg – Grundstutz – Nirggen – Endweg – Landi – Grund – Männlichenbahn – Schwendi

MARDI
Geissstutz – Gaggisagi – Oberäll – Terrassenweg – Klusi – Schulhaus Mühlebach – Hotel Wetterhorn – Ischzuun – Kirchbühl – Obere Gletscherstrasse – Grabenstrasse – Mettenberg – Gletscherschlucht – Aspi – Rollbahnbrücke – an der Egg (Itramen) – Aspen – vor dem Holz – Sand – Burglauenen – Bahnhof Burglauenen

MERCREDI
Pflingstegg – Kirche – Dorf – beim Grossenhaus – Spillstatt – Tuftbach – Truffersbrunnen – Rothenegg – Grund WAB – Locherboden – hinter der Kirche – Mühlegaden – Wychel – Herrschaft (bis Schulhaus Bussalp) – Bahnhof Schwendi – Gummenbach – Boden – Chilchbodenbrücke

JEUDI
Déchets verts, vieux papier, carton sur toute la commune (v. calendrier)

VENDREDI
Mettenberg – Pflingstegg – Kirche – Dorf – Spillstatt – Tuftbach – Stein – Stutz Bussalp – Truffersbrunnen – Rothenegg – Grundstutz – Nirggen – Endweg – Landi – Grund – Männlichenbahn – Schwendi – Bahnhof Burglauenen – Terrassenweg – Klusi – Ischzuun – Obere Gletscherstrasse

PARCOURS DE RAMASSAGE POUR LES ORDURES, PAPIER ET CARTON
ENTRE SAISON: 14 Avril – 11 Mai | 1 Novembre – 14 Décembre 2025

LUNDI
Pflingstegg – Kirche – Dorf – Spillstatt – Tuftbach – Stein – Stutz Bussalp – Truffersbrunnen – Rothenegg – Grundstutz – Nirggen – Endweg – Landi – Grund – Männlichenbahn – Schwendi

MARDI
Geissstutz – Gaggisagi – Oberäll – Terrassenweg – Klusi – Schulhaus Mühlebach – Hotel Wetterhorn – Ischzuun – Kirchbühl – Obere Gletscherstrasse – Grabenstrasse – Mettenberg – Aspi – Gletscherschlucht – Rollbahnbrücke – an der Egg (Itramen) – Aspen – vor dem Holz – Sand – Burglauenen – Bahnhof Burglauenen

MERCREDI
Locherboden – hinter der Kirche – Mühlegaden – Wychel – Herrschaft (bis Schulhaus Bussalp) – Bahnhof Schwendi – Gummenbach – Boden – Chilchbodenbrücke

JEUDI
Déchets verts, vieux papier, carton sur toute la commune (v. calendrier)

VENDREDI
Mettenberg – Pflingstegg – Kirche – Dorf – Spillstatt – Tuftbach – Truffersbrunnen – Rothenegg – Grundstutz – Nirggen – Endweg – Landi – Grund – Männlichenbahn – Schwendi – Bahnhof Burglauenen

PARCOURS DE RAMASSAGE POUR LE PAPIER ET LE CARTON (DATES DE RAMASSAGE VOIR SUR LE CALENDRIER CI-DESSOUS)

Les parcours de ramassage sont identiques à ceux du lundi et du mardi en haute saison et du mercredi à l'entre saison.

PARCOURS DE RAMASSAGE POUR LES DÉCHETS VERTS (DATES DE RAMASSAGE VOIR SUR LE CALENDRIER CI-DESSOUS)

Les parcours de ramassage sont identiques à ceux du lundi et du mardi en haute saison et du mercredi à l'entre saison. Lors de chaque tournée les points de collectes suivants sont rajoutés : Gaggisaagi – Gaggisaagi – Oberäll Haifmatte – Milimatten – Schulhaus Wärgistal – Wärgistal Sagi – an der Egg (Itramen) – Habsucht

HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE TSCHINGELEJ
Janvier et Février fermé chaque Mercredi.

3 Janvier – 31 Mars 2025	Lundi – Vendredi : 8h15 – 11h45 / 13h00 – 16h30	Samedi : 8h15 – 11h15
1 Avril – 30 Novembre 2025	Lundi – Vendredi : 8h15 – 11h45 / 13h00 – 17h00	Samedi : 8h15 – 11h15
1 – 31 Décembre 2025	Lundi – Vendredi : 8h15 – 11h45 / 13h00 – 16h30	Samedi : 8h15 – 11h15

Fermé: 1/2/8/15/22/29 Janvier | 5/12/19/26 Février | 18/21 Avril | 29 Mai | 9 Juin | 1 Août | 6 Octobre | 25/26 Décembre

CALENDRIER DE RAMASSAGE GRINDELWALD 2025

2025	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Lundi				1	2				1			1
Mardi							1		2			2
Mercredi	1 Nouvel-An			2			2		3	1		3
Jeudi	2			3 Carton	1 Carton		3 Carton		4 Carton	2 Carton		4 Carton
Vendredi	3			4	2		4	1 fête nationale	5	3		5
Samedi	4	1	1	5	3		5	2	6	4	1	6
Dimanche	5	2	2	6	4	1	6	3	7	5	2	7
Lundi	6	3	3	7	5	2	7	4	8	6 Marché*	3	8
Mardi	7	4	4	8	6	3	8	5	9	7	4	9
Mercredi	8	5	5	9	7	4	9	6	10	8	5	10
Jeudi	9 Carton	6 Carton	6 Carton	10	8 Déchets verts	5 Carton	10 Déchets verts	7 Carton	11 Déchets verts	9 Déchets verts	6 Carton	11
Vendredi	10	7	7	11	9	6	11	8	12	10	7	12
Samedi	11	8	8	12	10	7	12	9	13	11	8	13
Dimanche	12	9	9	13	11	8 Pentecôte	13	10	14	12	9	14
Lundi	13	10	10	14	12	9 Lundi de Pentecôte	14	11	15	13	10	15
Mardi	14	11	11	15	13	10	15	12	16	14	11	16
Mercredi	15	12	12	16	14	11	16	13	17	15	12	17
Jeudi	16 Arbre de Noël	13	13	17 Papier	15 Papier	12 Déchets verts	17 Papier	14 Déchets verts	18 Papier	16 Papier	13 Déchets verts	18 Papier
Vendredi	17	14	14	18 Vendredi Saint	16	13	18	15	19	17	14	19
Samedi	18	15	15	19	17	14	19	16	20	18	15	20
Dimanche	19	16	16	20 Pâques		15	20	17	21	19	16	21
Lundi	20	17	17	21 Lundi de pâques	19	16	21	18	22	20	17	22
Mardi	21	18	18	22	20	17	22	19	23	21	18	23
Mercredi	22	19	19	23	21	18	23	20	24	22	19	24 Veille de Noël
Jeudi	23 Papier	20 Papier	20 Papier	24 Déchets verts	22 Déchets verts	19 Papier	24 Déchets verts	21 Papier	25 Déchets verts	23 Déchets verts	20 Papier	25 Noël
Vendredi	24	21	21	25	23	20	25	22	26	24	21	26 Saint-Etienne
Samedi	25	22	22	26	24	21	26	23	27	25	22	27
Dimanche	26	23	23	27	25	22	27	24	28	26	23	28
Lundi	27	24	24	28	26	23	28	25	29	27	24	29
Mardi	28	25	25	29	27	24	29	26	30	28	25	30
Mercredi	29	26	26	30	28	25	30	27	31	29	26	31 Saint-Sylvestre
Jeudi	30	27	27		29 Ascension	26 Déchets verts	31	28 Déchets verts		30	27	
Vendredi	31	28	28		30	27		29		31	28	
Samedi			29		31	28		30			29	
Dimanche			30			29		31			30	
Lundi			31				30					
Mardi												

HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE TSCHINGELEJ
3 Janvier – 31 Mars 2025 Lundi - Vendredi : 8h15 – 11h45 / 13h00 – 16h30 Samedi: 8h15 – 11h15 Fermé: 1/2/8/15/22/29 Janvier
1 Avril – 30 Novembre 2025 Lundi - Vendredi : 8h15 – 11h45 / 13h00 – 17h00 Samedi: 8h15 – 11h15 5/12/19/26 Février | 18/21 Avril | 29 Mai
1 – 31 Décembre 2025 Lundi - Vendredi : 8h15 – 11h45 / 13h00 – 16h30 Samedi: 8h15 – 11h15 9 Juin | 1 Août | 6 Octobre | 25/26 Décembre
Janvier et Février fermé chaque Mercredi.

* Lors du marché de Grindelwald, le 6 Octobre 2025, aucun ramassage ne se fera le long de la Dorfstrasse (de l'église jusqu'au début du Endweg).

CALENDRIER DES DÉCHETS GRINDELWALD 2025



À conserver, sous réserve de modifications (publication dans l'« Amtsanzeiger »)



ALUMINIUM

Des centres de collecte publics sont à disposition pour le dépôt des canettes en aluminium.

Pour les emplacements, voir le plan « centres de collecte » sur la page précédente.

Les canettes en aluminium peuvent également être déposées dans les centres de collecte des points de vente.

Les barquettes de nourriture pour les animaux, les tubes, les feuilles et tout autre objet en aluminium ne doivent pas être déposés dans les conteneurs de collecte d'aluminium. Tous ces éléments peuvent être remis gratuitement à la déchetterie Tschingeley.



VERRE

Déposez le verre usagé dans les centres de collecte (conteneurs bleus ou conteneurs enterrés « Molok »).

Pour les emplacements, voir le plan « centres de collecte » sur la page précédente.

Les vitres, les miroirs, les pare-brise, la terre cuite, la céramique et la porcelaine doivent être déposés dans la benne des inertes directement à la déchetterie.

Les hôtels et restaurants doivent amener le verre directement à la déchetterie Tschingeley.



PET

Les bouteilles en PET sont à ramener directement au point de vente. Pour les manifestations, également privées, des conteneurs ou sacs pour les déchets en PET peuvent être achetés à la déchetterie (ZumBra GmbH).

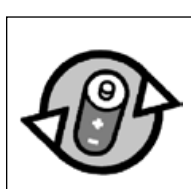


ACIER ET FER BLANC

Seules les boîtes de conserve ainsi que les couvercles de pots à confiture ou d'autres verres de conservation peuvent être déposés dans ces conteneurs.

Pour les emplacements, voir le plan « centres de collecte » sur la page précédente.

Les pots de peinture avec des restes de peinture séchée doivent être éliminés en tant que déchets spéciaux.

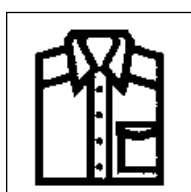


PILES

Ramenez les piles usagées dans les points de vente ou dans les récipients de récupération mis à disposition dans les centres de collectes.

Pour les emplacements, voir le plan « centres de collecte » sur la page précédente.

Les batteries de voitures ou de machines sont reprises gratuitement par les commerçants spécialisés ou peuvent être déposées à la déchetterie Tschingeley (ZumBra GmbH, tél. 079 381 80 80) contre paiement d'une taxe d'élimination.



VIEUX VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

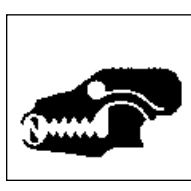
Tous les textiles récoltés séparément, comme les vêtements, les chaussures, les rideaux, les linges et la literie, doivent être en bon état et réutilisable. Les textiles usagés et les vieilles chaussures doivent être emballés séparément dans des sacs. Ceux-ci peuvent être déposés à la déchetterie Tschingeley pendant les heures d'ouverture.

Tout ce qui est en mauvais état ou sale doit être jeté avec les ordures ménagères.



MÉDICAMENTS

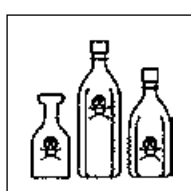
Tous les points de vente de médicaments sont tenus de les reprendre qu'ils soient complets ou entamés.



DÉCHETS CARNÉS

Les abats, os, graisses et les produits d'abattage (peaux, poils, plumes) doivent être déposés dans un local spécifique situé au dépôt de la voirie Talgietli, Grundstrasse 67, contre paiement d'une taxe d'élimination.

Les cadavres d'animaux jusqu'à 200 kg doivent être également déposés dans ce local. Les animaux domestiques jusqu'à 10 kg peuvent être enterrés dans les jardins privés au minimum à 50 cm de profondeur.



PRODUITS CHIMIQUES

Les dissolvants, acides, mercure de thermomètre, peintures, laques, etc. peuvent être remis gratuitement aux points de vente. Les peintures peuvent être remises à la déchetterie Tschingeley contre paiement d'une taxe d'élimination.



RÉSIDUS D'ARBRES, PANNEAUX EN BOIS RECONSTITUÉS, PALETTES, ETC.

Ces éléments peuvent être amenés le lundi de 9h30 à 11h30 à la centrale de chauffage à distance de Grindelwald (Holzwärme Grindelwald AG, Endweg 75).

La centrale ne reprend que les quantités de bois ne dépassant pas 1/2 stère, soit env. 200 kg. Chaque élément ne doit pas être plus long que 1.0 m, et un diamètre inférieur à 25 cm. De plus le bois doit être exempt de métal (visserie) et d'aluminium.



PETITS OBJETS ENCOMBRANTS

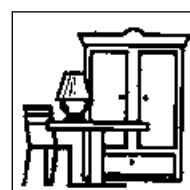
Ce sont des objets encombrants de moins de 1.50 m de long et de 50 cm de diamètre, avec un poids maximum de 18 kg (les pneus, appareils électroniques et électriques sont exclus).

Ces objets doivent être correctement ficelés ou emballés et munis d'une vignette officielle.

Ils doivent être déposés aux mêmes endroits que les ordures ménagères et seront enlevés en même temps que ces dernières.

Coût d'une vignette officielle : CHF 7.80

(Ces vignettes sont disponibles aux mêmes endroits que les sacs officiels)



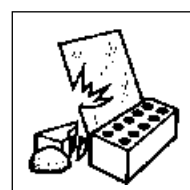
OBJETS TRÈS ENCOMBRANTS

(selon tarif de l'entreprise)

Meubles, lits, matelas, etc. (pas de produits toxiques ou chimiques).

Ces éléments doivent être remis à la déchetterie

Tschingeley (transport privé ou par une entreprise locale) contre paiement d'une taxe d'élimination.

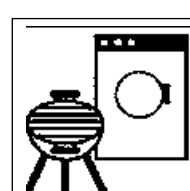


DÉCHETS DE CHANTIER OU DÉCHETS INERTES

(taxe pour mise à disposition d'une benne, selon tarif de l'entreprise)

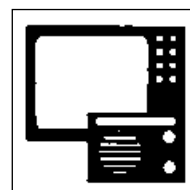
L'élimination des déchets de chantier et de métal usagé incombe au maître d'ouvrage, respectivement à l'entreprise ! Les entreprises locales de transport disposent des moyens et du matériel nécessaire pour le transport de ces matériaux.

(ENTRAG, tél 079 330 25 31 ou W. Brawand, tél 033 853 29 85, 079 439 42 30)



VIEUX MÉTAL

Véhicules, vélos-moteur, vélos, fer usagé, tôle, éléments en tôle, métaux non-ferreux, casseroles, etc. peuvent être remis à la déchetterie Tschingeley contre paiement d'une taxe d'élimination (taxe sur demande).

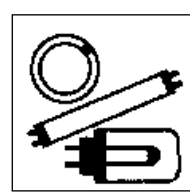


APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES

Le recyclage est financé par la taxe anticipée de recyclage (TAR) payée lors de l'achat de l'appareil neuf. Les appareils suivants peuvent donc être remis gratuitement soit dans les points de vente, au centre de collecte officiel S.EN.S-SWICO ou à la déchetterie Tschingeley (seulement les personnes privées) :

Appareils de bureautique, télécommunication, informatique, électronique de grand public ainsi que tous les appareils ménagers.

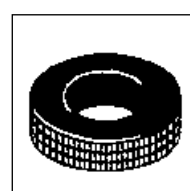
Exception : les appareils électriques de type outils ou appareils de jardinage doivent être remis (gratuitement) au point de vente (p.ex. LANDI pour les appareils de LANDI).



AMPOULES

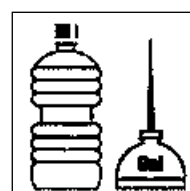
Les ampoules à décharge (fluorescentes, à faible consommation, à vapeur de sodium et de mercure, à induction, halogène), les ampoules fluorescentes compactes (à faible consommation, avec ou sans ballast électronique), les ampoules halogènes à vapeur métallique, les ampoules fluorescentes (tubes), les LED (à diode électroluminescente) peuvent être remises gratuitement dans les entreprises d'électricité ou à la déchetterie Tschingeley.

Les petites ampoules normales traditionnelles ne contenant pas de substances polluantes peuvent être mises dans un sac poubelle normal (déchet urbain).



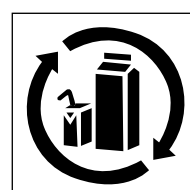
PNEUS (AVEC OU SANS JANTES)

Les vieux pneus (avec ou sans jantes) peuvent être remis soit au point de vente, soit à la déchetterie Tschingeley contre paiement d'une taxe d'élimination.



HUILES

Les huiles alimentaires, de friture, de machines peuvent être remises à la déchetterie Tschingeley.



BOUTEILLES EN PLASTIQUE ET BRIQUES À BOISSONS

Collecte avec un sac de recyclage spécifique.

Le sac de recyclage (35l) est disponible dans les centres AVAG.

Information sur ce sac de recyclage :

www.avag.ch, et www.recycling-sack.ch

conseiller client : tél 033 226 56 56

Attention : pas de tournée de ramassage. Les sacs doivent être déposés à la déchetterie Tschingeley.

DÉCHETTERIE TSCHINGELEY:

ZumBra GmbH, tél. 079 381 80 80

info@zumbra.ch, www.zumbra.ch